

Méthode

- Campagne hospitalière sur le bon usage des ATB

- Élaboration

- La Fédéra
- La SPILF
- Le Lien

- Soutenue par les autorités publiques /



tif :

s

- Relayée par le réseau Cclin/Arlin



PRÉSERVER l'efficacité
des antibiotiques,
LIMITER l'émergence
des bactéries multirésistantes

effic



PRÉSERVER l'efficacité
des antibiotiques,
LIMITER l'émergence
des bactéries multirésistantes

B

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS AU JUSTE USAGE DES ANTIBIOTIQUES

LOGO de l'établissement

Les antibiotiques ont permis de sauver des millions de vies.

Mais leur usage trop fréquent et souvent inadapté a favorisé l'émergence de la résistance des bactéries, responsable d'une augmentation du nombre de morts par infections bactériennes malgré le recours à des traitements de plus en plus complexes.

eurs

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES MEDECINS AU JUSTE USAGE DES ANTIBIOTIQUES

LOGO de l'établissement

Les antibiotiques ont permis de sauver des millions de vies.

Mais leur usage trop fréquent et souvent inadapté a favorisé l'émergence de la résistance des bactéries, responsable d'une augmentation du nombre de morts par infections bactériennes malgré le recours à des traitements de plus en plus complexes.

Cette situation peut remettre en cause de nombreux progrès médicaux que l'on croyait acquis (prothèses articulaires, transplantations d'organes, chimiothérapies anti-cancéreuses, prise en charge des prématurés

- ACTION 1** L'établissement s'engage à former l'ensemble des prescripteurs sur le juste usage des antibiotiques.
- ACTION 2** Un référent antibiotique est désigné pour l'ensemble des prescripteurs. Ses missions sont clairement établies et adaptées à la situation de l'établissement.
- ACTION 3** L'établissement s'engage à promouvoir le juste usage des antibiotiques par l'ensemble des prescripteurs.
- ACTION 4** Hors ses murs, l'établissement s'engage à promouvoir le juste usage des antibiotiques en médecine libérale.
1. Ne prescrire les antibiotiques que dans les situations où ils ont fait preuve de leur efficacité ;
 2. Suivre les recommandations nationales et/ou locales en termes de :
 - > choix de la molécule ;
 - > utilisation de posologies adaptées ;
 - > respect des durées de traitement ;
 3. Faire appel à l'équipe d'infectiologie ou au référent antibiotique devant toute situation pouvant poser un problème d'optimisation d'un traitement antibiotique ;
 4. Prendre en compte les conseils donnés par l'équipe d'infectiologie ou le référent antibiotique de l'hôpital ;
 5. Organiser l'évaluation systématique des prescriptions antibiotiques ;
 6. Faciliter l'organisation du service pour permettre aux médecins, en formation et en plein exercice, de participer aux formations antibiotiques organisées dans l'établissement ;
 7. Transmettre lors d'un transfert ou d'une sortie toutes les informations nécessaires à une poursuite optimale de l'antibiothérapie.

la prescription des antibiotiques est limitée par des aspects médico-sociaux limitrophes.

Le,
Signatures :

Le,
Signatures :

agn

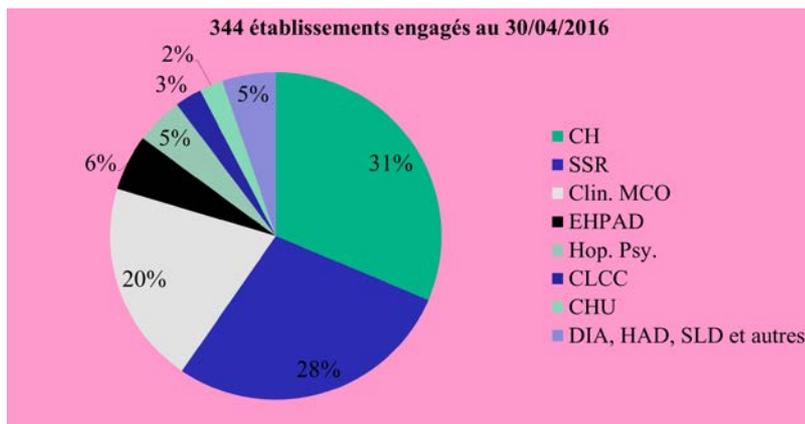
ts

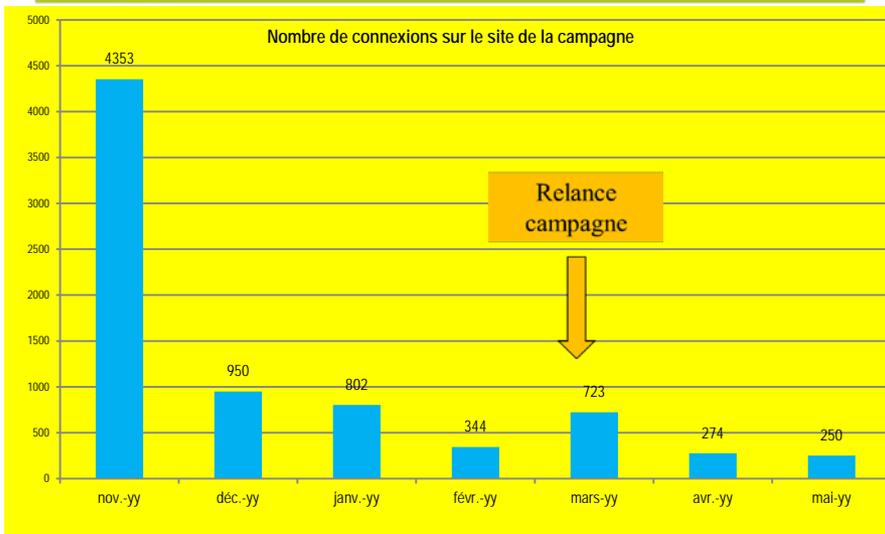
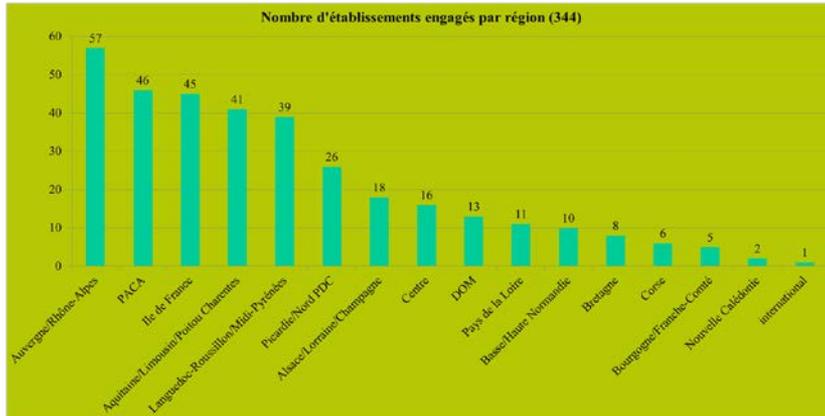
Avec le soutien des sociétés savantes : Association Française d'Urologie, Société de Pneumologie de Langue Française, Société de Réanimation de Langue Française, Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, Collège de la Médecine Générale, Collège National des Généralistes Enseignants, Société Française de Pédiatrie, Société Française de Neurologie, Société Française de Neurochirurgie, Société Française de Dermatologie, Société Française de Gériatrie et Gérontologie, Société Française d'Anesthésie Réanimation, Société Française de Microbiologie, Société Française d'Hygiène Hospitalière, Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique.

Avec le soutien des sociétés savantes : Association Française d'Urologie, Société de Pneumologie de Langue Française, Société de Réanimation de Langue Française, Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français, Collège de la Médecine Générale, Collège National des Généralistes Enseignants, Société Française de Pédiatrie, Société Française de Neurologie, Société Française de Neurochirurgie, Société Française de Dermatologie, Société Française de Gériatrie et Gérontologie, Société Française d'Anesthésie Réanimation, Société Française de Microbiologie, Société Française d'Hygiène Hospitalière, Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique.



- 344 établissements engagés
 - 1/3 de CH
 - > ¼ de SSR
 - 1/5 de cliniques MCO
 - Seuls 8 CHU
 - 19 EHPAD
- Établissements de moyenne/petite taille





- Engagement dans toutes les régions
- Effet bénéfique de la journée européenne et de la semaine mondiale de sensibilisation au BUA
- À venir : évaluation des actions / déclinaison des chartes aux EHPAD et ville